

PROFIL DE L'ÉDUCATION DE LA PETITE ENFANCE À TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR NOVEMBRE 2011

GOUVERNANCE

Terre-Neuve-et-Labrador : Structure de gouvernance de l'éducation de la petite enfance	
Ministère	Le ministère de l'éducation est responsable de la maternelle pour les enfants de cinq ans. Le <i>Department of Child, Youth and Family Services</i> (ministère des services de l'enfance, de la jeunesse et de la famille) supervise les programmes de la petite enfance qui ne sont pas offerts par le ministère de l'Éducation.
Unité de surveillance conjointe	Aucune
Cadre stratégique	<i>10 Year Early Learning and Child Care Strategy</i> (stratégie décennale pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants) en cours de développement
Lois	<i>Schools Act</i> (loi sur les écoles) http://www.canlii.org/en/nl/laws/stat/snl-1998-c-c-11.1/latest/snl-1998-c-c-11.1.html <i>Child Care Services Act</i> (loi sur les services de garde d'enfants) SNL, 1998 c C-11.1 http://www.canlii.org/en/nl/laws/stat/snl-1998-c-c-11.1/latest/snl-1998-c-c-11.1.html
Lois connexes	<i>Child Care Services Regulation</i> (règlement sur les services de garde d'enfants) NLR 89/05 http://www.canlii.org/en/nl/laws/stat/snl-1997-c-s-12.2/latest/snl-1997-c-s-12.2.html
Surveillance et consultation publique	
Prestation locale des services	Maternelle : 5 districts scolaires – 4 anglophones, 1 francophone Services de garde : 4 régions

Organisation du ministère

Le ministère de l'Éducation entre autre composé de la *Early Childhood Learning Division* (la direction de l'apprentissage des jeunes enfants) crée en 2005 afin de soutenir les programmes de maternelle. La direction est également responsable de *Kinderstart*, un programme d'orientation à la maternelle. Elle fournit des évaluations et des interventions aux enfants d'âge préscolaire ayant une déficience auditive ou visuelle. Elle octroie des ressources et des subventions aux programmes à but non lucratif pour la prestation des activités d'alphabétisation précoce. La direction élaborera un cadre d'apprentissage, pour les jeunes enfants, basé sur les pratiques développementales appropriées à tous les enfants, y compris ceux qui participant à des programmes d'éducation de la petite enfance.

La *Division of Family and Child Development* (direction du développement de la famille et de l'enfant) au sein du *Department of Child, Youth and Family Services* (ministère des services de l'enfance, de la jeunesse et de la famille) est responsable de soutenir l'élaboration des programmes de garde, de faire la promotion des meilleures pratiques des garderies et de fournir des renseignements sur le rôle parental. Elle est également responsable de la surveillance et de l'octroie des permis aux centres de garde accrédités.

Cadre intégré sur l'éducation de la petite enfance

Le ministère de l'Éducation prend le rôle de chef de file en ce qui concerne le *Early Learning Framework : Learning from the Start* (cadre pour l'apprentissage des jeunes enfants) propose plus de soutien pour les parents d'enfants de moins de 3 ans, plus de possibilités d'apprentissage formel pour les enfants de 4 ans, ainsi que la mise en œuvre des programmes de maternelle à temps plein pour les enfants de 5 ans.

En septembre 2010, le ministère de l'Éducation a publié *Developing a Provincial Early Childhood Learning Strategy : A Discussion Guide* (l'élaboration d'une stratégie provinciale pour la petite enfance : un guide de discussion). Un résumé des conclusions est maintenant disponible.
www.ed.gov.nl.ca/edu/earlychildhood/what_we_heard.pdf

En 2009, la responsabilité des services de garde est passée du *Department of Health and Community Services* (ministère de la santé et des services communautaires) au tout nouveau *Department of Child, Youth and Family Services* (ministère des services de l'enfance, de la jeunesse et de la famille). Lors du discours du Trône de mars 2010, on a annoncé l'élaboration de la *10 Year Early Learning and Child Care Initiative* (l'initiative décennale pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants). Des consultations ont eu lieu fin 2011.

Conception des services

Maternelle : les enfants qui ont 5 ans avant le 31 décembre peuvent fréquenter un programme de maternelle d'une demi-journée, délivré par les écoles pendant l'année scolaire. La participation est facultative. Des programmes anglophones, d'immersion française et d'anglais langue seconde sont offerts.

À la demande des écoles, le ministère de l'Éducation offre le programme *Kinderstart*.

Les services de garde : Les services de garde sont généralement exploités par des agences commerciales. Environ 74 % des places de garderies sont commerciales. Les services de garde sont dispensés aux nourrissons et aux enfants d'âge scolaire dans des garderies, des garderies réglementées en milieu familial et par l'intermédiaire des agences de garde d'enfants. Elles ont la responsabilité de recruter, de surveiller et de soutenir les exploitants des garderies en milieu familial.

La surveillance et le soutien à l'échelle locale

Cinq districts scolaires sont responsables de la prestation des programmes de maternelle. Quatre régions sont chargées de surveiller les programmes de garde d'enfants.

FINANCEMENT

Terre-Neuve-et-Labrador : Financement pour les services à la petite enfance [2011-2012]	
Maternelle publique	26 000 000
Services de garde accrédités	22 300 000
Dépenses totales pour l'éducation de la petite enfance :	48 300 000
Budget provincial 2011-2012 (estimation) :	7 840 000 000
Éducation de la petite enfance, en pourcentage du budget provincial :	0,62%
1. Estimation : 5 486 \$ par enfant (Beach 2010) http://www.cccabc.bc.ca/cccabcdocs/integrated/files/IECL_environmental_scan_2010.pdf plus COLA] x 4 725 enfants.	
2. Budget 2011 http://www.budget.gov.nl.ca/budget2011/highlights/default.htm#childcare	
3. http://www.budget.gov.nl.ca/budget2011/	

Programmes connexes annoncés lors du budget 2011 :

- Ministère de l'Éducation : 1,3 million de dollars, dans le cadre d'un engagement total de 4,8 millions de dollars sur trois ans, sera consacré aux brochures, aux trousse de ressources, à l'élaboration d'un site internet et à d'autres outils qui aideront les parents à promouvoir le développement social et le développement précoce du langage des enfants de 0 à 3 ans.

- 3 millions de dollars par année pour un crédit d'impôt non remboursable, et ce pour compenser les dépenses des services de garde entraînés par les parents. Ce crédit couvrira un maximum de 539 \$ par année pour les enfants de moins de 7 ans et 308 \$ par année pour les enfants entre 6 et 16 ans.

Terre-Neuve-et-Labrador : Répartition du financement dans les services de garde accrédités 2011¹	
Subventions offertes aux parents	65 %
Financement direct	30 %
Besoins spéciaux	5 %

1. Estimation basée sur le *Department of Child, Youth and Family Services* (ministère des services de l'enfance, de la jeunesse et de la famille), 2011 et Beach (2009) ECEC in Canada 2008. <http://childcarecanada.org/publications/ecec-in-canada>

ACCÈS

Terre-Neuve-et-Labrador : Population des enfants de 0 à 5 ans (2010)¹	
Population des enfants âgés de 0 à 5 ans	28 087
Population totale	508 944
Enfants de 0 à 5 ans en pourcentage de la population totale	5,52 %

1. Statistique Canada. *Estimations de la population, selon le groupe d'âge et le sexe au 1^{er} juillet, Canada, provinces et territoires, annuel, 2010*. CANSIM, tableau 051-0001.

Terre-Neuve-et-Labrador : Maternelle 2010	
Les enfants âgés de 5 ans fréquentant la maternelle	4 625
Population d'enfants âgés de 5 ans ¹	4 674
% des enfants âgés de 5 ans fréquentant la maternelle.	98,9 %

1. Statistique Canada. *Estimations de la population, selon le groupe d'âge et le sexe au 1^{er} juillet, Canada, provinces et territoires, annuel, 2010*. CANSIM, tableau 051-0001.

Terre-Neuve-et-Labrador : Éducation de la petite enfance – inscription des enfants âgés de 2 à 4 ans, 2008-2009¹	
Enfants fréquentant des garderies accréditées ou des services de garde préscolaires	4 800
Nombre total d'enfants fréquentant des programmes d'éducation de la petite enfance	4 800
Population d'enfants âgés de 2 à 4 ans	15 700
% de la population d'enfants âgés de 2 à 4 ans fréquentant un programme d'éducation de la petite enfance	31 %

1. Données adaptées de Statistique Canada. Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes. Cycle 8, 2008-2009. Totalisation spéciale. Lors de l'entrevue de l'ELNEJ, on demande aux parents d'indiquer leur principal arrangement en matière de garde d'enfant en dehors de l'école publique. On estime que 20 % des enfants de 2 à 4 ans dont un parent ne travaille pas ou ne poursuit pas d'études assiste à un programme préscolaire.

Terre-Neuve-et-Labrador : Places réglementées de garde d'enfants, 2011	
Services de garde en établissement	
• nourrissons (0 à 2 ans)	195 (96 en centres + 99 en garderies familiales)
• préscolaire (2 à 5 ans)	4 870 (4 546 en centres + 324 en garderies familiales)
• âge scolaire (5 à 12 ans)	1 644 (1 578 en centres + 66 en garderies familiales)
Garderie en milieu familial	(489)
Capacité autorisée totale	6 709

1. Department of Child, Youth and Family Services (ministère des services de l'enfance, de la jeunesse et de la famille), 2011.

Terre-Neuve-et-Labrador : Nombre de mères qui font partie de la population active, selon l'âge de leur enfant le plus jeune, 2010¹		
Âge du plus jeune enfant	Nombre de mères qui font partie de la main-d'œuvre	% des mères
Enfants âgés de 0 à 2 ans	8 800	69,3
Enfants âgés de 3 à 5 ans	6 800	73,9
Nombre de mères qui font partie de la population active et dont le plus jeune enfant a moins de 6 ans	15 600	71,2
Nombre de mères qui ne font pas partie de la population active et dont le plus jeune enfant a moins de 6 ans	6 300	28,8
Nombre total de mères et dont le plus jeune enfant a moins de 6 ans	21 900	100
1. Statistique Canada. Enquête sur la population active. Prévisions des femmes actives sur le marché du travail ayant des enfants, selon l'âge du plus jeune enfant, Canada et les provinces. Moyennes annuelles pour 2010.		

L'inclusion

Les éducateurs spécialisés et les assistants-étudiants aident les enfants ayant des besoins spéciaux dans les classes de maternelle régulières. Le *Direct Home Services Program* est un programme d'intervention précoce, administré par le ministère de l'Éducation, pour les familles ayant des enfants entre 0 et l'âge scolaire et considérés comme étant « à risque » ou ayant un retard de développement.

Le *Department of Child, Youth and Family Services* (ministère des services de l'enfance, de la jeunesse et de la famille) accorde un financement pour l'inclusion y compris des fonds pour du personnel supplémentaire dans le but de faciliter l'intégration des enfants ayant des besoins spéciaux dans des services de garde accrédités. Des conseillers en matière de l'intégration collaborent avec les garderies de chaque région de la province afin de faciliter l'inclusion.

LES ENVIRONNEMENTS D'APPRENTISSAGE

Terre-Neuve-et-Labrador : Le programme d'enseignement	
Maternelle	<i>Completely Kindergarten: Kindergarten Curriculum Guide – Interim Edition</i> (2010) http://www.ed.gov.nl.ca/edu/k12/curriculum/guides/earlybeginnings/index.html
Le cadre stratégique sur la petite enfance est en cours de développement.	

Transition à la maternelle : *Kinderstart* est un programme d'orientation à la maternelle. Huit séances sont prévues pour les enfants de 3,8 à 4,5 ans, les parents ou les fournisseurs de soins et les enseignants de la maternelle. Les familles participantes reçoivent un sac *Kinderstart*, un livre et d'autres articles liés aux enfants. L'enseignant observe le comportement de l'enfant et leur rendement scolaire. Il note toute inquiétude pour le suivi.

Terre-Neuve-et-Labrador : Taille du groupe et ratio personnel-enfants dans les services de garde accrédités¹		
Âge	Ratio personnel-enfants	Nombre maximal d'enfants par groupe
Nourrissons (0 à 24 mois)	1:3	6
Tout-petits (24 à 36 mois)	1:5	10
Prématernelle (36 mois à 5,8 ans)	1:8	16
4,75 à 7 ans si à l'école	1:12	24
Effectif de classes en garderie :	60 places par centre.	
1. http://www.canlii.org/en/nl/laws/stat/snl-1997-c-s-12.2/latest/snl-1997-c-s-12.2.html		

Le personnel

Terre-Neuve-et-Labrador : Qualifications des éducateurs	
Enseignants de la maternelle/ de <i>Kinderstart</i>	Les exigences minimales sont un baccalauréat en éducation ou un diplôme de premier cycle et une année de formation des enseignants.
Éducateurs de la petite enfance	La directrice ou le directeur d'un établissement de garde d'enfants doit détenir un certificat niveau 2 qui l'autorise à travailler avec le groupe d'âge d'enfants qui fréquentent le centre. Dans un centre de garde d'enfants, le personnel de supervision doit détenir au minimum un certificat de niveau 1 qui les autorise à travailler avec le groupe d'âge des enfants qui fréquentent le centre. Ce personnel doit aussi avoir un minimum de 2 ans d'expérience de travail avec les enfants de ce groupe d'âge. Tous les autres membres du personnel doivent avoir, au minimum, un certificat niveau débutant pour travailler avec le groupe d'âge d'enfants qui fréquentent le centre. Un certificat niveau 1 est obligatoire pour travailler auprès des nourrissons.

Terre-Neuve-et-Labrador : Le salaire annuel moyen des enseignants et des éducateurs à la petite enfance		
Enseignant 2008-2009¹	Éducateur de la petite enfance 2009-2010²	Le salaire d'un éducateur de la petite enfance en pourcentage de celui des enseignants
\$67 720	\$25 500	38 %
<p>1. Brockington, R. (2010) Indicateurs sommaires des écoles publiques pour le Canada, les provinces et les territoires, 2002-2003 à 2008-2009. Statistique Canada. www.statcan.gc.ca/pub/81-595-m/81-595-m2010088-eng.htm.</p> <p>2. Calculé à 12,26 \$ de l'heure (Statistique Canada, Enquête sur la population active. Employés salariés et moyenne hebdomadaire pour les professions de CNO 2006 E217-Les éducateurs de la petite enfance et assistantes selon le plus haut niveau de scolarité. Canada et les provinces, 2009 et 2010 en moyenne sur deux ans. Totalisation spéciale.) x 40 heures x 52 semaines.</p>		

Terre-Neuve-et-Labrador : Normes professionnelles requises pour les éducateurs		
	La reconnaissance professionnelle obligatoire	Apprentissage professionnel requis
Les enseignants de la maternelle	Un baccalauréat en éducation approuvé de l'Université Memorial ou l'équivalent, déterminé par le registraire responsable de la reconnaissance professionnelle des enseignants. www.ed.gov.nl.ca/edu/k12/teaching/certification.html#min	Le ministère de l'Éducation offre de la formation continue. Les cours d'été sont offerts sur des sujets liés à <i>Kinderstart</i> et la <i>Excellence in Mathematics Strategy</i> (la stratégie d'excellence en mathématiques).
Éducateurs de la petite enfance	Certificats : <i>Association of Early Childhood Educators NL</i> (association des éducatrices et éducateurs de la petite enfance de la Terre-Neuve-et-Labrador) Tous les programmes d'EPE offerts dans les établissements postsecondaires et reconnus par le ministère de l'Éducation de la Terre-Neuve-et-Labrador sont approuvés aux fins de certification. La	Un minimum de 30 heures chaque 3 ans pour maintenir un certificat

	délivrance des certificats est guidée par le document <i>Early Childhood Care and Education Program Standards</i> de Terre-Neuve-et-Labrador (normes des programmes de l'éducation de la petite enfance) (2008). www.aecenl.ca	
--	---	--

Ressources de perfectionnement professionnel :

- Le *Early Childhood Education (ECE) Bursary Program* (programme de bourses pour l'éducation de la petite enfance) fournit une aide financière à ceux qui ont obtenu un diplôme d'EPE d'un établissement d'enseignement postsecondaire reconnu dans la province, et qui se sont engagés à travailler dans une garderie réglementée dans la province pour un minimum de deux ans suivant l'obtention du diplôme.
- L'*Early Learning and Child Care (ELCC) Supplement* (allocation pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants) accorde un financement aux éducateurs de la petite enfance qualifiés qui travaillent dans une garderie réglementée. Le montant de l'allocation est basé sur le niveau de certificat obtenu.
- Le *Summer Institute Bursary* (programme de bourses pour les cours d'été) permet aux éducateurs de la petite enfance qualifiés, et aux exploitants des garderies en milieu familial, à mettre à niveau leurs qualifications.

RESPONSABILITÉ

Rapports d'étape annuels : L'*Entente sur le développement de la petite enfance et le Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants* comprennent des engagements de leurs signataires à publier des rapports d'étape annuels sur les initiatives et les investissements à l'intention de la petite enfance. Pour remplir cet engagement, ils ont convenu de fournir :

- des rapports de base publics en matière des dépenses et des programmes visant le développement de la petite enfance antérieurs à l'*Entente sur le développement de la petite enfance et le Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants*. Ces rapports permettront de faire le suivi des nouveaux investissements.
- des rapports annuels de contrôle pour aider à suivre les progrès réalisés en vue d'améliorer les programmes et les services de développement de la petite enfance. Ces textes emploient un cadre commun pour les rapports ainsi que des rapports publics réguliers sur le bien-être des jeunes enfants. Ces derniers sont rédigés à l'aide d'un ensemble d'indicateurs de résultats.

Le rapport le plus récent de Terre-Neuve-et *Stepping into the Future: Early Childhood Development and Early Learning and Child Care Initiatives Progress Report 2005 and 2006*.
www.health.gov.nl.ca/health/publications/step_future_annual_report_2005_06.pdf

L'évaluation des enfants : Un modèle logique et un cadre d'évaluation sont en cours de développement afin de surveiller et de faire un rapport des résultats de développement des enfants.

Le suivi de la population : La province a réalisé des initiatives pilotes de l'Instrument de mesure du développement de la petite enfance. Le gouvernement a fait preuve de sa détermination à le mettre en œuvre à l'échelle provinciale.